3

SERMON
SUR
L'EPITRE DE S. PAUL
AUX HEBREUX.

Au Chapitre VI. Versets 4, 5, & 6.

Prononcé le Dimanche 28. Janvier 168 5/6.



A LONDRES,

Par B. Griffin, *Et se vendent dans le Strand,*

Chés { JEAN CAILLOÜE', au long d'excester Exchange à la Librairie Françoise.
Et
La Veuve RENE' PEAN, vis à vis *York-buildings*, à la Bible d'Or. 1686. }





IMPRIMATUR.

Hen. Maurice Reverendissimo Pat. & Domino Wilhelmo Archep. Cant. a Sacris.

Feb. 27. 168$\frac{5}{6}$.



SERMON

Sur l'Epiſtre de Saint Paul aux Hebreux Chapitre VI. verſ. 4, 5, & 6.

Car il eſt impoſſible que ceux qui ont été une fois illuminés, & ont goûté le le don Celeſte, & ont été faits participans du Saint Eſprit,

Et qui ont goûté la bonne Parole de Dieu & les puiſſances du ſiecle à venir,

S'ils retombent, ſoient derechef renouvellés à la repentance, vû qu'ils crucifient derechef le Fils de Dieu quant à eux, & l'expoſent à opprobre.

QUand on voit de deſſus le rivage perir un grand vaiſſeau, ceux qui ont quelques ſentimens de piété font naturellement quatre reflexions ſur un ſi triſte événement. Premiérement ils ſont ſaiſis de frayeur, en conſidérant les Jugemens de Dieu, qui

enveloppent quelques-fois dans un même malheur l'inocent avec le coupable, quoi qu'il ſçache bien demêler dans cette confuſion apparente, ceux qui l'ont irrité par leurs crimes. En ſecond lieu ils pouſſent vers le Ciel des prieres ardentes, pour le ſalut de ceux qu'ils voient engagés dans un peril ſi éminent : Aprés cela ils béniſſent Dieu de ce qu'il les a mis à couvert d'un ſemblable malheur ; Enfin ils rentrent en eux mêmes pour examiner leur conduite, & pour s'éloigner des crimes qui ont emflamé la colere de Dieu contre ces malheureux, & qui pourroient les faire tomber dans un danger pareil.

Si vous y faites une reflexion attentive, vous trouverés, Mes Fréres, que vôtre devoir conſiſte à preſent dans ces quatre points : Vous voiés d'un lieu tranquile & aſſuré perir une grande partie de l'Egliſe Reformée, aprés qu'elle a été ſi longtems battuë d'un violent orage ; vous en voiés la pluſpart qui retombent dans les erreurs dont Dieu les avoit delivrés ; vous en voiés quelques-uns qui ſe ſauvent ſur vos rivages pour éviter le peril où ils étoient de faire naufrage à l'égard de

la

la Foi : Vous en voiés qui ſe ſauvent du naufrage qu'ils ont ſouffert, & qui viennent ici implorer la miſericorde de Dieu, & chercher dans un humble confeſſion le pardon de leur faute. Vous voiés de toutes parts la triſte image d'une diſperſion lamentable, de Troupeaux diſſipés, d'Egliſes deſolées, nul n'échapant à la rage d'un Soldat furieux, nul ne profeſſant plus la Religion, que ceux qui ſont renfermés dans les Priſons & dans les Cloîtres, ou qui ſe tiennent cachés dans les antres & dans les forêts : Ceux-là même reduits dans un état ſi triſte, qu'ils déſirent la mort ſans la pouvoir trouver. Qui eſt-ce, s'il a encore quelque reſte de piété, qui peut n'être pas effraïé de ces Jugemens de Dieu ? qui peut n'être pas ſaiſi de fraïeur à la vuë de cette tempête, que chacun de nous comme un autre Jonas a excitée contre le vaiſſeau de l'Egliſe ? quels cœurs ſi inſenſibles & ſi barbares, pourroient s'empêcher de verſer des larmes, & de répandre devant Dieu des priéres ardentes pour le ſalut d'un ſi grand nombre de nos fréres que nous voions perir ? Qu'elles doivent être nos actions de graces à Dieu, de ce qu'il nous a

épargné un ſemblable malheur, & de ce qu'il nous en a delivrés par la merveille de ſa Providence? Enfin qui de nous ne doit trouver dans un ſi triſte ſpectacle une juſte obligation à entrer dans les voyes de la repentance, pour prevenir de pareils jugemens de Dieu? Quand devons nous, ſi nous ne le devons à preſent, profiter de la menace du Sauveur, qui dît à ceux qui lui raportoient la maniére dont Pilate avoit mêlé le ſang des Galiléens avec leurs Sacrifices, penſés-vous que ces gens-là fuſſent plus grands pecheurs que vous? Non, vous dis-je; mais ſi vous ne vous amandés, vous perirés tous ſemblablement.

Il n'y a rien, Mes Fréres, qui nous empêche davantage de nous acquiter de ces juſtes devoirs, que lors que nous conſiderons ceux qui ſouffrent comme des têtes dévoüées aux coups de la vengeance, comme des gens qui haïſſent Dieu, & que Dieu prend pour l'objet de ſa haine: On n'eſt point touché de la miſère de ceux que l'on regarde comme de grands criminels à qui la repentance eſt devenuë tout à fait impoſſible, & envers qui Dieu ne peut plus uſer de cette miſericorde

qu'il déploïe ſur le commun des pecheurs repentans : On n'a aucun ſoin de former des priéres en leur faveur, on croit entrer dans les interêts de Dieu en ſe rejoüiſſant de leurs peines & de leurs ſouffrances, & l'amour que l'on a pour Dieu porte naturellement à inſulter à la ruïne de ceux qu'on regarde comme ſes ennemis.

Ce fut preſque l'idée que les Novatiens ſe formerent autresfois de ceux qui avoient abandonné le Chriſtianiſme, effraiés ou vaincus par la cruauté des tourmens; car ils regardoient ces Apoſtats comme ne pouvant plus être reçûs dans le ſein de l'Egliſe, & comme ayant preſque perdu toute eſperance d'obtenir grace devant Dieu, & d'avoir part à la gloire du Ciel. *Euſeb. l. 6. c. 35.*

L'Egliſe Romaine a longtems refuſé d'admettre au rang des Livres Canoniques cette Epitre aux Hebreux d'où nous avons tiré les paroles que nous avons leuës, craignant que ceux qui étoient dans le ſentiment des Novatiens, n'en puſſent tirer une concluſion ſi contraire à la charité envers ceux qui ſont tombés par l'effort de la perſecution. La poſterité plus éclairée a reconnu que les uns & les autres s'étoient *Hieron. Epiſt. 129. & in Iſai. c. 6.*

 éga-

également trompés ; Les Novatiens en fermant la porte de l'Eglise à ceux qui avoient succombés ; l'Eglise Romaine, en craignant sans raison d'authoriser la rigueur & la dureté des Novatiens, si elle admettoit comme divine l'Epitre aux Hebreux où se trouvent les paroles de nôtre Texte. J'espere que vous reconnoîtrés aussi l'un & l'autre, si vous considerés avec attention le caractere de ceux dont l'Apôtre St. Paul a parlé dans cét endroit fameux : Comme il est capital & presques unique sur cette matiere ; je l'ay choisi pour vous en donner le veritable sens.

J'ay eu dessein en l'examinant, d'empêcher que ces paroles si connuës, n'empêchent quelqu'un de ceux qui sont tombés par foiblesse d'esperer en la misericorde de Dieu, comme s'il n'y avoit plus de lieu pour eux à la repentance : J'ay voulu montrer que c'est avec justice que l'on ouvre la porte de l'Eglise à ceux à qui Dieu ne ferme pas la porte de son Ciel : J'ay voulu vous obliger à redoubler vos prieres pour ceux qui sont tombés d'une chute si triste & si lamentable : Enfin en attachant vos yeux sur leur

chute

chute, j'ay eu pour but de vous former à éviter avec soin des chutes d'un autre nature, qui ne conduisent pas moins naturellement à la mort : Dieu veuïlle que nous puissions executer ce dessein d'une maniere qui serve à la gloire de sa misericorde, & à nôtre commune édification.

Il suffit de faire reflexion sur le nom de ceux à qui l'Apôtre St. Paul adressoit cette Epitre, pour sçavoir qu'il parle ici uniquement à des Juifs convertis au Christianisme, en designant sous le nom d'Hebreux, qui est d'une plus grande étenduë que celui de Juifs, tous ceux de cette Nation qui s'étoient convertis. Vous sçavés bien aussi qu'immediatement avant nôtre texte, l'Apôtre les exhortoit de ne se contenter pas de la connoissance qu'ils avoient euë d'abord des premiers élemens du Christianisme.

C'étoit quelque chose à la verité de connoitre la necessité de *la repentance des œuvres mortes* & mortelles, dont la pratique n'étoit que trop commune parmi les Juifs, dans l'extréme corruption de la Synagogue ; ce qui avoit obligé St. Jean, & en suite le Sauveur lui même, à commancer leurs Predi-

cations par des exhortations à la repentance : C'étoit quelque chose de connoître la necessité de *la Foi en Dieu*, ce qui contient en abregé tout ce que l'on enseignoit aux Payens, lors qu'ils se rangeoient à la Synagogue en abjurant leur impiété : C'étoit quelque chose de reconnoître la differance qui étoit entre le Batéme de St. Jean & celui que le Sauveur avoit institué : C'étoit quelque chose de reconnoître l'excellence des dons miraculeux que le Sauveur avoit donné le droit à ses Disciples de communiquer aux croyans, en leur imposant les mains : Enfin c'étoit quelque chose de reconnoître la doctrine de la Resurrection, que les Saducéens entre les Juifs revoquoient en doûte, ou qu'ils consideroient comme n'étant pas distinctement promise dans la Loi, & *la doctrine du Jugement eternel*, que les Juifs avoient presqu'abolie, ne reconnoissant presque plus de peines éternelles à l'égard de la pluspart des plus grand pecheurs de leur nation. Mais il ne vouloit pas qu'ils se contentassent de ces prémiers fondemens du Christianisme. Comme Dieu veut que les Fidéles croissent en connoissance pour croître en piété ; il avoit

pour

pour but de les engager à une étude plus particuliére des verités de la Religion & à en mediter la profondeur & la ſolidité,

Cet enſeignement étoit tout à fait neceſſaire aux Hebreux, qui voiant que la Religion Chrêtienne convenoit dans la pluſpart de ſes principes avec la doctrine de la Synagogue, s'imaginoient que dans les tems fâcheux il leur étoit permis de ſe retirer de la communion des Chrêtiens, pour rentrer dans le ſein de la Synagogue, où ils pouvoient joüir d'un repos tranquile, en conſervant d'ailleurs la croyance de ces élemens du Chriſtianiſme, qui étoient pour la pluſpart reconnus dans l'une & dans l'autre. Communion. C'étoit pour les éloigner de cette conduite ſi ſcandaleuſe & ſi contraire aux interêts de leur ſalut, qu'aprés les avoir exhortés à s'inſtruire plus ſolidement des ſublimes verités du Chriſtianiſme, il leur denonçoit qu'il eſt impoſſible, que ceux qui ont été une fois illuminés, & ont goûté le don celeſte, & ont été faits participans du St. Eſprit, & qui ont goûté la bonne Parole de Dieu & les puiſſances du ſiecle à venir, s'ils retombent, ſoient derechef renouvel-

lés

lés à la repentance, vû qu'ils crucifient derechef le Fils de Dieu quant à eux, & l'exposént à opprobre. Paroles où vous voiés qu'il faut naturellement considerer deux choses; la premiere est le caractere de ces Juifs dont il décrit la chute; la seconde est ce qu'il prononce de la chute de ces Juifs, qu'elle est irreparable, à cause de l'atrocité du crime qu'ils auroient commis en rentrant dans le Judaïsme dont ils étoient sortis pour professer la Religion du Sauveur.

Il dit trois choses de ces Juifs convertis au Christianisme pour nous en donner le caractere: Il nous les represente d'abord comme ayant été illuminés, ce que l'Interprete Syriaque, suivant l'usage constant de la Synagogue & de l'Eglise, a traduit par ceux qui ont été batisés; c'est à dire, ceux qui ayant reconnu la verité de la Religion Chrêtienne, en avoient fait une profession publique en recevant le Sacrement du Batême: ceux qui suivant les ordres du Sauveur, avoient fait profession par ce Batême qu'ils avoient reçû, qu'ils se consideroient eux mêmes comme des Proselites d'entre les Nations; qu'ils regardoient leur état dans le sein de la

Synago-

Synagogue, comme un état de tenebres, d'où ils ſortoient pour entrer dans la lumiére du Seigneur Jeſus.

Comme ç'a été une ancienne coutume d'admettre à la participation de l'Euchariſtie, ceux qui venoient de recevoir le Batême, ce qu'enſuite l'Egliſe a même pratiqué à l'égard des enfans, quelques uns ont crû que St. Paul a fait alluſion à cette coutume, lors qu'il décrit ces Juifs, comme ayant *gouté le Don celeſte*; c'eſt à dire à leur ſens, comme ayant été admis à la participation de l'Euchariſtie: Mais il ſemble plus naturel d'entendre ceux qui avoient été rendus participans des dons miraculeux du St. Eſprit, ce qu'il exprime dans la ſuite en diſant, *qu'ils ont été faits participans du St. Eſprit*; car il fait une ſenſible alluſion à ces dons ſinguliers & extraordinaires, à l'égard deſquels l'Apôtre St. Pierre diſoit dans ſa premiere Predication aux Juifs: *Soyés batiſés & vous recevrés le St. Eſprit*; car *la promeſſe eſt faite à vous & à vos enfans.* *Act. 2.*

En effet, Dieu répandit ſes dons avec une telle abondance dans ces premiers tems, pour établir la divinité de l'Evangile, & pour abolir la honte de la

la Croix du Sauveur, que l'Apôtre St. Paul fut obligé de s'oppoſer aux diſputes que leur varieté produiſoit parmi
1 Cor. 12. les Corinthiens, & qu'il fut en état de dire aux Galates, qui vouloient aſſocier l'obſervation de la Loi ceremonielle à la profeſſion de l'Evangile; *Eſt-ce par la Loi que vous avés reçû l'Eſprit, ou ſi c'eſt par la Foi*, ayant égard à l'effuſion des dons miraculeux que l'on ne voioit plus dans la Synagogue, & que Dieu avoit fait paſſer entre les mains de ceux qui embraſſoient la Foi, c'eſt à dire, la Doctrine de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt.

L'Apôtre dit en troiſiéme lieu touchant ces Juifs convertis au Chriſtianiſme, qu'ils avoient *gouté la bonne Parole de Dieu & les puiſſances du ſiecle à venir*, par où il deſigne ceux qui avoient dêja fait quelque progrés dans la Doctrine de l'Evangile, qui en avoient goûté la verité, & qui avoient reconnu que les miracles qui ſe faiſoient au Nom du Seigneur, avoient préciſement le caractere des miracles qui devoient ſe faire au tems du Meſſie, & que les Juifs nomment encore aujourd'hui *le ſiecle à venir*, ſelon le ſtyle de
Heb. 2. 7. St. Paul dans cette même Epitre.

En

En effet, il étoit affés difficile que ceux qui avoient été d'abord amenés à la profeffion de l'Evangile par la vuë des grands miracles qui fe faifoient par les Apôtres, ce qui toucha même Simon le Magicien, ne reconnuffent peu aprés en examinant plus exactement cette falutaire Doctrine, que c'étoit la Parole de Dieu, & la bonne Parole de Dieu, c'eft à dire, la Doctrine du Meffie, que Dieu avoit promis par les Profetes.

C'eft ce qui leur paroiffoit dans les preceptes & dans les promeffes de l'Evangile, & ce qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reconnoître en examinant de plus prés ces dons miraculeux dont ils avoient été rendus participans: Dons fi grands & fi excellens, que la Synagogue n'avoit jamais rien eu de pareil, & que Dieu ne pouvoit rien donner de plus augufte, pour montrer que Jefus étoit le Meffie, & qu'il regnoit glorieufement dans le Ciel.

Je ne m'arrête pas a rejetter les fauffes idées que l'on peut avoir données à ces paroles de l'Apôtre St. Paul; il fuffit prefque toûjours de donner le veritable fens pour refuter les explications qui y font contraires: Mais je

dois

dois necessairement remarquer deux choses qui meritent une attentive considération, & qui frapent l'esprit dans ce caractére des Juifs Apostats. La prémiére est la souveraine bonté de Dieu envers cette Nation perfide, & qui depuis peu d'années avoit trempé ses mains dans le Sang du Seigneur Jesus. Toute cette Nation en Corps sembloit avoir rejetté le Seigneur Jesus; Ce benin Sauveur s'étoit occupé pendant trois années & demie à leur enseigner sa Doctrine, il avoit gueri leurs malades pour confirmer la verité de ses enseignemens, il leur avoit donné mille marques d'une tendresse qui ne se laissoit rebuter ni par leurs mépris, ni par leurs jugemens temeraires, ni par leurs prejugés charnels, ni par les marques de leur violence : Mais il n'avoit remporté de tout ce travail & de toute cette misericorde, qu'un suplice honteux & maudit. Le Ciel témoigna pour ce crime une si grande horreur, qu'il se couvrit de noires tenebres; la Terre en fremit & trembla malgré la solidité de ses fondemens; toute la Nature parut ébranlée, & souffrit avec son Auteur. Ne sembloit-il pas qu'aprés cela le Ciel devoit faire descendre

des

des torrens de feu & de souffre pour faire perir Jerusalem comme une autre Sodome; que ses Gouverneurs & ses Sacrificateurs devoient être engloutis tous vifs comme l'assemblée de Coré, que le reste de la Nation devoit être dissipé & dispersé jusques au bout du monde, pour faire voir dans tous les lieux de leur captivité, la peine du crime qu'ils avoient commis, en criant contre le Sauveur : *Que son Sang soit sur nous & sur nos enfans?* Les Apôtres demanderent au Sauveur, lors que les Samaritains refuserent de le recevoir, s'il ne vouloit pas qu'ils fissent descendre le feu sur Samarie, comme autrefois Elie l'avoit fait descendre sur les Troupes d'Achab. Mais *les voyes du Sauveur ne sont pas nos voyes* : Ce Jesus qui pria pour ceux qui le crucifierent, voulut commancer de former son Eglise, en appellant à sa Religion les Enfans de la Synagogue, qui l'avoient mis à mort ; sçachant bien qu'il y avoit encore quelques gens de bien dans cette Nation; il ne voulut pas les envelopper dans le même supplice avec les criminels, pour faire voir qu'il étoit le veritable Fils de celui à qui Abraham avoit dit ; *Feras-tu perir le juste avec le* Gen. 18.
méchant

méchant? Prémiérement il leur envoya les Apôtres, qui peu aprés la Pentecoste parurent dans le grand Conseil des Juifs, où il confondirent les Accusateurs du Sauveur Jesus; & où ils prouverent qu'il étoit vivant, & qu'il regnoit glorieusement dans le Ciel: Il leur donna une sagesse à laquelle toute la malice des Conducteurs de la Synagogue, & toute leur adresse, ne pût resister: Je ne dis pas assés; il leur donna, pour le salut de cette Nation, de pouvoir faire des miracles, plus grands que ceux qu'il avoit fait: Il faut dire quelque chose de plus, non seulement il leur donna de son Esprit pour s'acquiter de la promesse qu'il leur avoit faite; mais il leur accorda, comme Dieu l'avoit autrefois accordé à Moyse, le pouvoir de communiquer la plusspart de ces dons du St. Esprit, à ceux d'entre les Juifs qui croiroient par leur Ministere, & qui recevroient l'imposition de leurs mains.

L'autre chose qui merite d'être considerée regarde la profonde perversité, & la corruption extréme de ceux qui aprés avoir été rendus participans de ces dons qu'ils avoient reçûs par l'imposition des mains des Apôtres, se trouvoient

trouvoient pourtant capables d'abjurer la Religion du Sauveur, pour rentrer dans la Synagogue. Peut-on concevoir que ceux que Dieu avoit ornés de dons si excellens, aprés leur avoir accordé la remission d'un crime aussi atroce que celui d'avoir donné leur consentement à la mort du Sauveur, que ceux qui dans leur Batême lui avoient juré une fidelité inviolable, en le reconnoissant pour le Messie promis, en le considerant comme vivant & comme regnant dans le Ciel, ayent pû se porter à le renier? On lit dans l'Ecriture les crimes de quelques personnes revêtuës de ces dons extraordinaires, le peché d'un Samson, qui tout saisi qu'il avoit été de l'Esprit de Dieu, ne laissa pas de s'allier avec une Philistine, contre les deffences de Dieu: le peché d'un Saul, qui bien qu'il fût orné de cet Esprit heroïque que Dieu avoit donné aux Juges & aux Rois pour conduire son Peuple, ne laissa pas d'épargner le Roi des Hamalekites, contre la deffence de Dieu: le peché d'un David, qui bien qu'il eût reçû l'Esprit par l'Onction que le Proféte Samuel lui donna, tomba dans un meurtre & dans un adultére: le peché d'un

Profete qui viola la deffence qui lui avoit été faite de ne s'arrêter point à Bethel, ce qui montre sensiblement que ceux qui avoient reçû les dons de l'Esprit, pouvoient tomber dans les plus grands pechés. Mais on ne lit point d'exemple d'un crime aussi grand que celui dont St. Paul nous parle en ce lieu; on diroit qu'à mesure que le Ciel a fait voir sa bonté pour les Juifs, les Juifs ont voulu faire voir leur resistance à la bonté de Dieu, & leur mépris pour ses plus éclatantes lumieres. On a de la peine à le croire : c'est pourtant un fait dont l'Apôtre St. Paul établit la possibilité par la maniere & par le tour de ses expressions : c'est un fait
2. *Tim*. 4. 9. dont l'Ecriture nous fournit de tristes exemples en la personne de Demas compagnon de St. Paul, qui l'abandonna pour retourner *au present siecle*; c'est à dire, dans la communion des Juifs; & dans la personne de tous les Juifs d'Asie, dont l'Apôtre nous parle au premier chap. de la Seconde à Timothée.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que ces Juifs pensoient trouver des pretextes capables de colorer leur defection. En effet, pensés-vous qu'ils oubliassent d'exagerer la maniere dont Jesus Christ avoit toûjours pratiqué religieusement

les

les rites de la Loi de Moyſe, pour faire comprendre que les Apôtres étoient des Novateurs, lors qu'ils prêchoient aux Juifs qu'ils n'étoient plus obligés de les obſerver? Qui ne voit avec quelle affectation ils devoient débiter que la Religion Judaïque étoit l'ancienne Religion, que Dieu en avoit authoriſé la verité par les grands miracles qu'il avoit faits ſur la montagne de Sinaï & dans la ſuite des Generations? Sans doute qu'à ces prejugés ils joignoient d'autres motifs, qui ſont tout à fait puiſſans ſur la chair. Premierement, ils ſe trouvoient expoſés, en profeſſant la Religion Chrêtienne, à être retranchés de la Synagogue, c'eſt à dire, à ſe voir privés preſque de tout commerce avec leurs parens & avec leurs amis, & preſque avec toute la Nation. Secondement, ils ſe trouvoient par là engagés à ſouffrir la perte de leurs biens, ce que l'Apôtre marque en quelque lieu de cette Epître: Mais ſur tout ils ſe trouvoient expoſés à la fureur des Zelateurs de la Loi, qui les perſecutoient par tout ſans relâche, dequoi l'Apôtre St. Paul nous fournit un exemple fameux avant ſa converſion; Zelateurs emportés, qui n'oublioient aucune cruauté pour leur

faire abjurer le Nom du Seigneur Jesus, & qui les obligeoient de prononcer contre le Sauveur & contre sa Religion, de terribles imprecations.

Vous voyés bien, mes Fréres, que l'on ne sçauroit concevoir un crime si atroce que celui des Juifs, qui abandonnoient la Religion du Sauveur: On a de la peine à comprendre comment ils ont pû se porter à l'apostasie, dans des circonstances qui rendoient si sensible la verité & la divinité de cette Religion. Doit-on aprés celà s'étonner, si l'état où cette apostasie les reduisoit, étoit l'état de la plus terrible malediction, où se soit jamais trouvé aucun pecheur? St. Paul explique cet état en disant, *qu'il est impossible que ceux qui ont été une fois illuminés*, &c. *s'ils retombent, soient derechef renouvellés à la repentance.*

Il fait trois choses dans ces dernieres paroles: Premierement, il les compare à Esaü, lequel bien qu'il fût descendu du Patriarche Isaac, & qu'il témoignât beaucoup de douleur de la maniére profane dont il avoit vendu son droit d'ainesse, ne trouva pourtant point de lieu à la repentance, étant déchû pour jamais du privilege qu'il

avoit

avoit mépriſé. Il nous les figure, non plus comme la poſterité ſainte, non plus comme ceux qui avoient Dieu pour Pere ; mais comme une Poſterité maudite, de laquelle Dieu ne vouloit plus être le Pere ni le Dieu ; comme des gens qui ſe fermoient volontairement la porte de la repentance, comme des gens qui ſe privoient volontairement du ſalut éternel. Il oppoſe à la penſée qu'ils avoient, qu'ils pourroient ſeurement ſe ſauver dans le ſein de la Synagogue, une condamnation aſſurée; & au lieu qu'ils ſe flatoient, que les plus impies (pourveu qu'ils demeuraſſent dans le Judaïſme) auroient part au ſalut aprés avoir ſouffert quelques peines dans l'autre vie, il leur déclare hautement que ce retour dans la Synagogue, étoit un peché ſi criant & ſi capital, qu'ils n'en pourroient jamais obtenir le pardon.

Je ne fais qu'exprimer la force des termes que l'Apôtre St. Paul emploie : Il ne dit pas ſeulement qu'il eſt difficile qu'ils ſoient renouvellés à la repentance, ou qu'ils ſe renouvellent en ſe repentant ; mais il dit qu'il eſt abſolument impoſſible ; ce qui revient à ce qu'il dit au chap. 10. de cette même

me Epître, que pour *ceux qui pechent volontairement aprés avoir reçû la connoiſſance de la verité, il ne reſte plus de ſacrifice pour le peché; mais une attente terrible du Jugement, & de la ferveur d'un feu qui doit devorer les adverſaires.* Car il traite dans l'un & dans l'autre lieu le même ſujet. Et certes il eſt impoſſible d'en juger autrement, ſi l'on conſidere la nature de la choſe en elle même. Il eſt impoſſible, quelque grande que ſoit la miſericorde de Dieu, qu'elle ſe déploie en faveur des impenitens: or la repentance devient abſolument impoſſible, à celui qui par une malignité profonde, rejette tous les moiens par leſquels Dieu produit la repentance, & ſur tout, un des plus puiſſans moiens qu'il ait jamais emploié, ſçavoir, la communication des dons miraculeux du St. Eſprit qu'ils avoient reçûs. Je l'appelle un des plus puiſſans des moiens de la repentance, & vous en conviendrés, ſi vous conſiderés d'un côté, que la Reſurrection du Sauveur, eſt l'article fondamental de la Religion Chrêtienne; de l'autre, que cette verité ne pouvoit être plus fortement établie dans leurs eſprits, que par cette effuſion des dons miraculeux

culeux du St. Eſprit qu'ils avoient reçûs peu aprés leur Batême. En auroient-ils pû être mieux convaincus ſi Jeſus Chriſt fût deſcendu des Cieux pour paroître vivant ſur la terre, où s'ils avoient été eux mêmes élevés dans les Cieux, pour y voir Jeſus Chriſt couronné? Le Sauveur diſoit aux Phariſiens, lors qu'ils attribuoient à Beelzebul les grands miracles quil faiſoit, que ce blaſpheme contre le St. Eſprit, dont ils attribuoient les miracles à l'Eſprit impur, ne leur ſeroit jamais pardonné, ni dans ce ſiecle, ni dans le ſiecle à venir: Cependant il eſt vrai que Jeſus Chriſt ne faiſoit pas de ſi grands miracles, que ceux dont il accorda le pouvoir à ſes Apôtres. Il eſt encore vrai que ceux qui avoient été les témoins de ces grands miracles du Sauveur, n'avoient point reçû les dons du St. Eſprit que les Apôtres communiquoient aux croians aprés le jour de la Pentecoſte. Que ſi le crime des Phariſiens ne laiſſa pas d'être un crime irremiſſible; que devons nous penſer de ceux qui aprés la Reſurrection du Sauveur, devoient perſeverer dans ce même blaſpheme, en attribuant au Demon ces autres miracles?

Marc. 3.

Que

Que peut-on penſer de ceux qui aprés avoir ſolemnellement proteſté dans leur Batême, à la vuë des miracles faits par les Apôtres, qu'ils reconnoiſſoient Jeſus Chriſt pour le Meſſie, qu'ils le croioient véritablement reſſuſcité, qu'ils croioient que c'étoit lui qui avoit envoié ſon Eſprit aux Apôtres, & qui enſuite recevans par l'impoſition des mains des mêmes Apôtres une partie de ces mêmes dons, venoient à rejetter cette preuve ſi ſenſible de la verité du Chriſtianiſme, comme incapable de les perſuader ?

St. Paul voulant montrer la Juſtice de Dieu dans la déclaration qu'il leur fait, en apporte une raiſon trés démonſtrative ; car s'il prononce, *qu'il étoit impoſſible que ces Juifs Apoſtats fuſſent renouvellés à la repentance* ; il le decide ainſi, *parce*, dit-il, *qu'ils crucifioient derechef le Fils de Dieu, & qu'ils l'expoſoient de nouveau à opprobre.* Toute la Synagogue avoit crucifié Jeſus Chriſt par le miniſtére de ſes Gouverneurs & de ſes Pontifes : Toute cette Nation en avoit fait un terrible exemple, comme ſi ç'ût été un infame Impoſteur, & ils n'avoient affecté de le faire mourir à la fête de Pâque, que

parce

parce qu'ils vouloient le faire punir de la même maniere & dans le même tems que l'on avoit accoûtumé de punir les Seducteurs & les faux Profetes. Le Peuple avoit crié, *que son Sang soit sur nous & sur nos enfans*, ne reconnoissant point de crime dans sa condamnation : Mais la haine & la rage de cette Nation furieuse ne s'arrêta pas là : Aprés que Jesus Christ fut ressuscité & qu'il eut marqué de la maniere du monde la plus sensible son Ascension dans les cieux, en envoiant de là à ses Disciples son Esprit qu'il leur avoit promis, le grand Conseil des Juifs qui ne pouvoit ignorer la Resurrection du Sauveur, puis qu'il avoit tâché de corrompre la fidelité des Soldats qui en avoient été les témoins, envoya des Députés dans toutes les Synagogues, pour faire maudire solemnellement la memoire de Jesus Christ. C'est ce que Justin Martyr nous apprend dans son Dialogue avec le Juif Tryphon ; & les Juifs nous ont eux mêmes conservé dans leurs Ecrits, le nom du Docteur de la Synagogue qui avoit dressé la formule de ces imprecations contre Jesus Christ. Cela posé

Sanhed. c. 11. s. 4.

D voiés

voiés un peu quel étoit le crime des Juifs qui rentroient dans la Synagogue, & renonçoient à la Doctrine du Sauveur. Ceux d'entre les Juifs qui avoient embrassé l'Evangile, avoient reconnu l'injustice du Senat, qui avoit mis à mort Jesus Christ, & l'imposture de ces mêmes Docteus qui s'étoient opposés à la croiance de sa Resurrection. Ils avoient reconnu solemnellement la verité de son Ascension dans les Cieux : Ils avoient reconnu que c'étoit lui qui avoit envoié aux Apôtres cet Esprit, par la vertu duquel ils faisoient de si grands miracles; ils avoient souhaitté d'être rendus participans de ces dons si divins & si excellens, ils l'avoient été en effet, en recevant l'imposition des mains des Apôtres.

Qu'est-ce donc qu'il faisoient, & qu'est-ce qu'ils étoient obligés de faire, lors qu'ils rentroient dans la Synagogue ? Il falloit qu'ils prononçassent anatheme ce même Jesus qu'ils avoient auparavant reconnu pour le veritable Messie : Il falloit qu'ils déclarassent solemnellement qu'ils le regardoient comme un faux Profete

fete & comme un Imposteur : Il falloit qu'ils souscrivissent une seconde fois au Jugement en vertu duquel il avoit été crucifié : Il falloit qu'ils soûtinsent qu'il n'étoit pas veritablement ressuscité des morts ; Que les Apôtres, qui attestoient si hautement la verité de sa resurrection, étoient des Imposteurs ; Que les miracles qu'ils faisoient en son Nom étoient des productions de l'Esprit de mensonge, qui avoit operé les miracles de Jesus Christ, & que les dons miraculeux qu'ils avoient reçûs par l'imposition des mains des Apôtres, étoient un fruit impur de l'Esprit Infernal, dont ils avoient été pour un tems possedés.

Voiés s'il est besoin d'exagerer l'atrocité d'un crime si horrible. Jugés s'il restoit quelque moien pour porter à la repentance, ceux qui s'étoient abandonnés à un tel excés contre Dieu.

Que l'Apôtre St. Paul avoit grande raison de lancer cette terrible imprecation contre les Partisans de la Synagogue ; *Anatheme à quiconque n'aime pas le Seigneur* ! Que cet Apôtre étoit en droit de déclarer à ceux

qui pechoient ainſſi volontairement,
Heb. 10. qu'il ne reſtoit plus d'expiation pour leur peché, mais une attente terrible du Jugement à venir! Et que l'Apôtre St. Pierre animé du même Eſprit & du méme zele avoit raiſon de prononcer, que ceux qui étoient une fois échapés des ſouillures du preſent ſiecle, & qui retournoient s'en ſouiller, ne devoient plus attendre que la malediction eternelle!

2. Pier.

Mais ce que nous venons de vous repreſenter ſuffit pour faire voir qui ſont ceux dont il s'agit dans ce texte fameux, & qu'elle étoit la nature du peché que les Juifs commettoient, en abjurant la Religion Chrêtienne pour rentrer dans la Synagogue. Vous voiés bien qu'ils pechoient contre le St. Eſprit; mais d'une maniere fort differente du blaſpheme que le Seigneur Jeſus reprochoit aux Phariſiens: Ceux-là n'avoient jamais été Diſciples du Sauveur, & c'étoit pour empêcher les Juifs d'embraſſer ſa Doctrine, qu'ils attribuoient au Demon les grands miracles du Sauveur: Ceux-cy avoient ſubi le joug de ſa Diſcipline, & avoient été rendus

dus participans des dons de ſon Eſprit, que les Apôtres leurs avoient diſpenſé par l'impoſition de leurs mains. Ceux-cy pechoient donc encore plus grievement que les Phariſiens; parce qu'aiant reconnu Jeſus Chriſt pour le Meſſie, ils ſortoient de ſon camp pour entrer dans celui de ſes plus mortels ennemis.

Vous voiés bien auſſi que ç'a été mal a propos qu'autres fois les Novatiens ont emploié ces paroles de l'Apôtre St. Paul, pour fermer la porte de l'Egliſe à ceux qui penitens d'avoir abjuré le Chriſtianiſme demandoient à être admis à la paix & à la communion des Chrêtiens, Ces paroles de l'Apôtre St. Paul ne regardant que les Juifs qui rentroient dans la Synagogue, aprés avoir été rendus participans des dons miraculeux, qui rendirent ſi illuſtres les commancemens de la Predication, ne peuvent être tirés à conſequence contre ceux que la crainte des ſupplices, leur peu d'inſtruction & leur foibleſſe, ont porté à abjurer le Chriſtianiſme, dans un tems où ceux qui le profeſſoient n'en pouvoient avoir une impreſſion auſſi forte, que s'ils avoient

 été

été ornés de ces dons excelents.

Remarquez en passant que l'ancienne Eglise Romaine doit être justement blâmée d'avoir rejetté comme incertaine, l'authorité de toute l'Epitre aux Hebreux, à cause de ce texte qui lui paroissoit favoriser l'opinion cruelle des Novatiens. Cette remarque est importante, afin de faire connoître avec quel front cette même Eglise s'atribuë aujourdui d'interpreter infailliblement l'Ecriture : Quoi donc les Successeurs de ceux qui ont méconnu la voix de Dieu, & qui ont si longtems rejeté la production d'un Apôtre comme favorisant une erreur, seront devenus dans la suite des tems les Interpretes infaillibles de cette même Ecriture, dont leurs Ancétres ont contesté l'authorité !

Mais pour revenir à nôtre sujet, je dis, mes Freres, que la déclaration de St. Paul, qui est particuliere contre les Juifs devenus Chrêtiens & ornés des dons miraculeux apres leur Batême, qui malgré cette preuve sensible de la verité du Christianisme, venoient à rentrer dans la Synagogue pour y prononcer anatheme

theme contre Jesus Christ, n'a point de lieu contre ceux qui hors de ces circonstances tout à fait glorieuses & particulieres aux tems Apostoliques viennent à abjurer la Religion du Sauveur, soit qu'ils l'abjurent totalement, comme ceux qui se feroient Payens, soit qu'ils l'abjurent en partie, comm ceux qui se font Mahometans; soit qu'ils en abjurent la pureté & la sincerité, comme ceux qui embrassant le Papisme, s'engagent par là même à recevoir les erreurs contraires à la Foi, & le culte étranger que cette Religion prescrit.

J'avouë que leur peché est très criant & trés atroce; j'avouë que leur crime est trés grand, & son atrocité augmente à mesure & à proportion de la connoissance que ces Apostats avoient de la verité: Mais je nie que leur repentance soit impossible; je soûtiens que si leur penitence est proportionnée à l'atrocité de leur crime, elle peut leur en obtenir le pardon devant Dieu. C'est ce que toute l'Ecriture nous enseigne d'une commune voix, en nous criant par tout, qu'*à quelque heure que le pecheur se convertisse, ses iniquités ne lui serent point ramant uës*: Car ce terme d'*iniquités* n'expri-

n'exprime pas ſeulement les pechés commis contre la Morale ; mais auſſi les pechés commis contre la Foi, les revoltes contre la verité, & même les idolatries, qui ſont les plus grands pechés contre Dieu.

Celà poſé vous voiés l'obligation indiſpenſable où vous étes de pouſſer continuellement des prieres ardentes au Ciel, pour le ſalut & pour la converſion de ceux qui ſont tombés en ſi grand nombre, dans le Royaume d'où la main de Dieu nous à retirés. Je ſçai bien qu'il y en a pluſieurs qui ont fait paroître une foibleſſe honteuſe au nom Chrêtien ; quelques uns ont prevenu les promeſſes & les menaces : quelques Conducteurs ont donné un funeſte exemple à leurs Troupeaux, qui les ont imités d'une maniere trop credule, plus ſenſibles aux interêts de la chair, qu'aux regles de leur devoir. Je l'avouë avec une extreme douleur ; quelques uns de ceux qui connoiſſoient la verité d'une maniere tres diſtincte ont emporté les autres par la force de leurs trompeuſes perſuaſions : Mais la plus grande partie & preſque tous, ont été emportés par la violence de la perſecution ; leur main a été contrainte

de

de ſigner ce que leur cœur condamne, la plus grand partie eſt dans la douleur de ce qu'elle a fait ; ils deteſtent l'erreur & le culte dont on les a forcés de faire une profeſſion apparente. Celà ne paroît-il pas clairement de ce que ceux qui ont triomphé de leur foibleſſe ſont contrains pour les faire aſſiſter à leur culte, d'emploier les même moiens violens qu'ils avoient emploiés pour en arracher des abjurations ? Qui ne ſçait d'ailleurs qu'elles ſont les larmes des malades & des mourans, leurs regrets, leur penitence & leurs larmes à la mort ; & comment à l'approche des Jugemens de Dieu, ils font paroître ces ſentimens de pieté, que la cruauté de leurs ennemis ſembloit avoir entierement étoufés ? Leur crime, comme vous le voiés, a donc été un effet de la rigueur du tems, la parole de vie, qui eſt la ſemence de Dieu, n'a pas perdu toute ſon efficace dans leurs cœurs ; ils en ont retenu la croiance qui les vivifie au milieu de la mort ; & comme la doctrine des mœurs qui n'agit pas dans le cœur d'une jeuneſſe petulante, mais qui ſe fait ſentir dans un âge plus meur où les paſſions n'ont plus la même force, cette

Doctrine celeste que la rigueur a empêchée de produire tout son effet redouble sa vertu à la vuë du Tribunal de Dieu. C'est une maladie Epidemique, je l'avouë, qui semble emporter tout le monde sans distinction d'âge, de sexe & de condition, presque tout cedant également à sa violence. Mais que l'erreur cesse d'en triompher : Tous ceux que la cruauté des Empereurs Ariens faisoit entrer dans le parti Arien, en si grand nombre que l'Univers gemit, s'étonnant de ce qu'il étoit devenu Arien, n'étoient pourtant pas Ariens; sous des Pasteurs Ariens, le Peuple éclairé, sçût retenir sa Foi, & la verité opprimée pour un tems, reprit peu à peu le dessus. Que donc la chute de ceux dont la foiblesse & la lâcheté vous est en scandale, ne vous empêche pas de verser pour eux des larmes & des prieres, afin d'obtenir leur repentance & leur conversion. St. Ambroise disoit autres fois en faisant reflection sur les larmes & sur les prieres que la mere de St. Augustin repandoit continuellement devant Dieu, pour la conversion de ce fils, qui d'Orthodoxe s'étoit fait Manicheen ; *Il est impossible que le fils de ces larmes*

S. Ambr. in Psal. 118.

larmes perisse. Qui est-ce qui nous donnera la même consolation dans nos douleurs, en combatant par ses prieres pour le salut de ceux qui sont tombés? Vous peres qui gemissés pour vos enfans ravis, vous maris qui sentés la perte de vos Epouses, que l'on a renfermées dans des Cloîtres ou dans des prisons, vous que Dieu à sauvés du milieu du feu qui consume vos familles désolées; ne devés vous pas animer vôtre zéle & vôtre pieté pour vous acquiter d'un si juste & si salutaire devoir? Vous tous tant que vous étes que Jesus Christ honore de sa Communion, ne devés vous pas faire vos efforts, afin que Dieu flechi par vos prieres releve de leur chute ceux que la violence des ennemis de la verité, & leur propre foiblesse a fait succomber?

Ne pensés pas avoir satisfait à vôtre devoir, en formant des prieres pour ceux qui sont tombés? vous devés lui en offrir continuellement pour le salut de vos propres Persecuteurs, afin qu'il les delivre de leur aveuglement & de leur erreur. L'exemple de Jesus Christ nous impose cette loi, vous devés cet acte de charité à des Chrêtiens qui pour avoir

avoir profané un nom si glorieux par une cruauté barbare ne laissent pas de conserver ce nom, & de retenir malgré leur extréme corruption les principales verités du Christianisme. Helas ! il y en a plusieurs entr'eux qui ont le zéle de Dieu, quoi qu'il soit aveugle manque de connoissance, comme celui de Saul ravageant les Troupeaux du Seigneur. Ce Roi qui nous a proscrits en se laissant preoccuper par les ennemis de la verité, merite particulierement nos prieres & nos larmes, afin d'obtenir pour lui, que Dieu éclaire le zéle qui l'anime, & qu'il le délivre de ses forts prejugés. Qui sçait si comme les prieres de l'Eglise naissante & de St. Estienne son premier Martyr, obtinrent de Dieu la conversion de Saul, vos prieres n'obtiendront point de Dieu la conversion de ce Prince, & s'il ne se rendra point le Protecteur de ceux même qu'il a persecutés ? Que son aversion pour vôtre Religion ne vous paroisse point un trop grand obstacle : On sçait la rigueur que Henry VIII. exerça contre les Reformés dans les commancemens de son Reigne, & ce fut lui pourtant, qui prepara toutes choses pour

pour la Reformation qui s'acheva ſous ſon Succeſſeur. Ce Roi qui nous a affligés, eſt le ſang de Bourbon, dont le premier qui monta ſur le Thrône de France, nous accorda la Paix & les Edits, ſous l'Authorité deſquels nous avons joüi longtems d'une douce tranquilité : Ce Sang nous doit toûjours être venerable, ſur tout puis qu'il coule dans les veines du Monarque Auguſte, ſous la protection duquel, nous joüiſſons d'un azile aſſuré. Nulle infidelité ne vous a rendus odieux, vous avés emporté avec vous le témoignage de vôtre innocence ; nous l'avons reçû, nous qui vous parlons, de la bouche du Magiſtrat qui nous ordonnoit d'avancer nôtre exil. Quel meilleur uſage pouvons nous faire de ces mains innocentes, que de les élever continuellement vers le Ciel, afin qu'il éclaire ce Prince, & qu'aux autres benedictions qu'il lui a accordées, il ajoûte celle de lui inſpirer la clemence envers nos Egliſes ; en lui donnant la connoiſſance de la verité.

Je ne doute pas, mes Freres, que vous ne beniſſiés Dieu de toutes les puiſſances de vos ames de ce qu'il vous a délivrés du grand peril où

vous

vous étiés exposés de faire naufrage à l'égard de la Foi, aussi bien que tant d'autres. C'est sa pure misericorde qui nous a procuré cette délivrance : car en conscience étions nous plus forts, ou plus justes, ou plus éclairés que les autres? C'est sa Providence qui nous a ouvert les chemins , c'est sa Main qui vous a conduits par les routes que vous avés prises ; c'est à sa Clemence que vous devés ce qu'il a épargné vôtre foiblesse , en ne vous exposant pas à d'aussi grandes tentations. Que cette juste reflexion nous doit humilier en considerant des chutes si nombreuses, & qu'elle nous doit inspirer de reconnoissance pour celui qui nous a épargnés par le seul effet de ses compassions ! Mais est-ce là tout le fruit que nous devons recueillir en meditant des chutes si lamantables? Non sans doute, & nous sommes obligés d'y faire d'autres reflexions. Si les Ministres de l'Evangile ne font plus de miracles pour en prouver la verité ; si ceux qui le professent ne reçoivent plus les dons miraculeux du St. Esprit, si à cet égard le peché de ceux qui renient la verité , n'est pas si atroce ; doit-on éviter avec moins de soin ce qui nous peut conduire à l'abjuration de la verité ? St. Augustin dit en quel-

quelque endroit, que *si quelqu'un demande des miracles pour croire, aprés que presque tout le monde a reçû l'Evangile, il doit justement passer pour un prodige.* Nous pouvons dire la même chose sur la verité de la Religion que nous professons; ce qui fait l'essence de nôtre Religion est reconnu pour veritable par tous les Chrêtiens universellement, & par nos Aversaires eux mêmes: Mais par là même, nous sommes d'autant plus obligés d'en conserver cherement la profession jusques à la mort; Ayons donc sans cesse une amour tendre, même jusqu'au scrupule pour une verité si pretieuse, afin que rien ne soit capable de nous l'arracher. Ceux qui l'abandonnent se portent à la desertion, ou par indifference pour la verité, ou par des prejugés qui leur tiennent lieu d'une connoissance solide, ou par un effet de l'amour du monde dont ils sont penetrés.

Mes Freres, Dieu veut que nous croissions en connoissance, il veût que nous connoissions à fond une Doctrine qui doit faire nôtre joïe & nôtre consolation; celui-là donc se dispose à l'Apostasie qui demeure dans une crasse ignorance de la verité, celuy qui néglige l'étude des

Ecri-

Ecritures Saintes, celui qui ne professe la verité que parce qu'il l'a reçuë de ses parens, sans jamais en avoir consideré l'éclat & la solidité. Disons la chose comme elle est, la chute de plusieurs n'a point eu d'autre source que cette ignorance, & malgré nos efforts ils se sont preparés une voïe à entrer aisément dans cette Communion, où la lumiere est odieuse, & où l'on reduit presque toute la connoissance à croire ce que l'Eglise croit.

C'est une connoissance fausse & temeraire, que celle qui n'est fondée que sur des prejugés, & cependant, c'est à quoi se reduit la connoissance de la foule parmi les Chrêtiens. Les erreurs les plus palpables, les cultes les plus illegitimes n'ont ils pas chacun des prejugés qui les favorisent? La Transubstantiation, par exemple, & le culte religieux des Saints, ne trouvent-il pas chés ceux qui les professent les prejugés de l'éducation, le consentement de quelques siecles, l'authorité de quelques Conciles des derniers tems? Combien y en a-il dans le monde qui professent cette erreur & ce culte, appüiés sur ces seuls prejugés? comme si Dieu n'avoit pas

donné

donné l'Ecriture pour regler nôtre Foi ? comme ſi les hommes, quelle que ſoit leur authorité, pouvoient devenir des Legiſlateurs en matiere de Religion ? Avoüons la verité, ceux qui ſe laiſſent prendre par de tels prejugés, ſacrifient leur lumiere à leur pareſſe : Ceux qui remettent ſi paiſiblement l'interêt de leur ſalut à l'authorité de leurs Conducteurs ſe font leur procés à eux même, parce qu'ils n'aportent pas la même negligence, lors qu'il s'agit de leurs interêts temporels. Si vous negligés l'examen de ce qu'on vous enſeigne, ſi vous n'aportés aucun diſcernement ſur ce qu'on vous propoſe, condamnés le Chriſtianiſme, qui n'a été planté dans le monde que pour détruire ces vains prejugés : Relevés la Synagogue de deſſous ſes ruines, retabliſſés même le Paganiſme dans ſa premiere authorité, l'un & l'autre n'ayant été détruit, qu'à meſure que l'examen & la connoiſſance de la verité l'ont emporté ſur ces faux prejugés, qui ſoûtenoient l'erreur.

L'amour du monde & de ſes avantages, qui rend la perſecution inſuportable à ceux qui en ſont poſſedés, eſt encore une mauvaiſe diſpo-

 ſition

ſition à la perſverance dans la profeſſion de la verité. Oüi, mes Freres, ſi vous ne vous eſtimés heureux de poſſeder la verité, ſi vous ne l'étimés plus precieuſe que l'or & que toutes les richeſſes du monde, ſi vous ne l'eſtimés plus que toutes vos commoditez & les avantages que vous pouvez poſſeder ſur la terre, ſi vous n'en preferez la poſſeſſion à la perte de vôtre vie, vous en étes abſolument indignes. C'eſt donc à vous de prendre la balance à la main, & d'examiner en vous mêmes, ſi les menaces & les promeſſes des hommes le doivent emporter ſur les menaces & ſur les promeſſes de Dieu. Ah! mes Freres, combien y en a-t'il qui ont ſuccombé en montrant que s'ils ſembloient aimer les veritez & les promeſſes de Dieu, quelque profeſſion qu'ils fiſſent d'y être attachez, leur attachement pour les biens du monde étoit incomparablement plus fort, & qui ont fait voir que la crainte des priſons les touchoit davantage que la frayeur des Jugemens de Dieu & l'horreur de l'enfer.

Mais, mes Freres, ſi pour éviter des chutes pareilles à celles que nous déplorons, nous devons avoir un attache-

tachement plain de zele pour la verité, nous n'en devons pas marquer un moindre pour la pratique des regles de la sainteté : Quand on les méprise on se prepare aussi un chemin fort aisé à l'apostasie.

On ne voit que trop communement trois ordres de Chrétiens. Le premier est de ceux qui contens d'une connoissance superficielle de la Religion ne connoissent pas souvent le nom des vertus qu'ils doivent pratiquer, ils negligent de s'instruire des Loix par lesquelles ils devroient regler leur conduite, ils vivent dans cette indolence, pour n'être pas troublez dans l'assouvissement de leurs desirs; ils suivent leurs passions l'une apres l'autre, selon les differences de l'âge, comme si Dieu ne leur devoit jamais demander conte; comme si la profession exterieure de la Religion sans en pratiquer les devoirs, leur pouvoit être salutaire. Insensez à quoi bon prendre le nom de Chrêtiens? pourquoi deshonorer le nom de Reformez entre les Chrêtiens? En quelle école avez vous apris qu'on peut obtenir le salut sans avoir apris & pratiqué les regles de la santification? Quand cesserez vous dêtre

 moins

moins que les Cathecumenes & les Neophytes ? Quand penserez vous à sortir d'un égarement qui vous conduit à la perdition ?

Le second ordre est de ceux qui reconnoissent bien à la verité qu'elles sont les lois de la sainteté ; mais qui tâchent d'en acomoder la pratique avec leurs convoitises, qui font à la verité quelques bonnes œuvres, mais qui ne laissent pas de conserver des pechez qu'ils regardent comme leurs pechés favoris : Vous diriez que ces hypocrites veulent monter au Ciel ; mais par un aveuglement étrange, ils mettent le pied de l'échelle en Enfer : Ils ferment quelques portes au Diable pour obeïr aux ordres de Dieu ; mais ils en tiennnent toûjours quelque unes ouvertes pour entretênir commerce avec son ennemi: Ils semblent combatre pour Dieu. Mais ils les regarde comme combatans contre lui. Qu'ils ne se flatent point par de vaines esperances de lui être agreables, il les regarde comme de monstres : Il doit rejetter leurs services comme infiniment éloignez de la perfection, c'est à dire, de la sainteté & de l'integrité qu'il demande à ceux qui pretendent à son salut.

Le

Le dernier ordre de Chrêtiens est de ceux qui connoissant le malheur de l'état où les seconds se trouvent, condamnent avec severité leurs propres defauts, & semblent en témoigner une humble repentance; mais qui retombent dans les mêmes pechez, leurs passions endormies venant à se reveiller & à les precipiter dans les crimes qu'ils avoient condamnez; état funeste & qui dispose tout à fait à l'Apostasie. Ce n'est plus par surprise qu'ils pechent; c'est leur cœur, c'est leur volonté qui prend hautement le parti de leurs passions, & qui les fait triompher comme auparavant. Que peuvent-ils esperer aprés ces rechutes, sinon que Dieu les abandonne enfin à leur corruption, qu'il les livre à un sens reprouvé, & qu'il les laisse dans leur rechutes comme les murailles de Jericho, dont la chute marqua la malediction du Ciel, ces rechutes demeurant presque toûjours sans esperance de retour.

Pour vous éloigner à jamais d'un état si déplorable, soyez continuellement sur vos gardes contre vous mêmes, appliquez vous à l'étude de la Loi, afin que ses menaces morti-
fient

fient vos passions, consultez l'Ecriture sainte pour y trouver des armes contre vos convoitises, examinez avec soin cette Loi par laquelle vous devez être jugez, ayez toûjours devant les yeux ses promesses & ses menaces. Que vôtre morale soit pure; mais pratiquez en exactement les regles: Que vôtre santification soit parfaite dans ses parties, si vous n'en pratiquez pas toûjours les devoirs dans tous les degrez de la perfection: Ajoûtez à vôtre foi la temperance, la justice, & toutes les autres vertus Chrêtiennes & morales: *Vivés en ce present siecle sobrement* à l'égard de vous même, *justement* à l'égard de vos prochains, *religieusement* à l'égard de Dieu. Ce sera le moien d'affermir vôtre paix, ce sera le moien de faire écouter les prieres que vous formez pour vos freres & pour toute l'Eglise: Ce sera le moien de vous affermir dans la Communion, du Sauveur & d'attendre avec joie & avec consolation l'effet glorieux des promesses qu'il vous a faites. Dieu veuille nous en faire la grace. *Amen.*

FIN.

